SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

DELIBERATION

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 19 Février 2009

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Houssin, Lefebvre, Plancke, Schepman, Waymel,

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andries, Beauchamp, Bezirard, Bocquet, Cacheux, Deroo, Douez, Grimonprez, Lefait, Leroy, Mequignon, Parent, Vandevoorde,

Vu le rapport : 04-09

DECIDE :

- Le Comité Syndical donne acte à son président de la communication relative à l'élimination des terres de décantation produites par l'usine d'Aire sur la Lys.

VOTANTS : 07 POUR : 07 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

PRÉFECTURE DU NORD
08 25 FEV. 2009 08
ARRIVÉE

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 24 FEV. 2009

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS **RAPPORT : 04-09**

PRÉFECTURE DU NORD
08 25 FEV. 2009 08
ARRIVÉE

Communication du Président

Objet : Filière d'élimination des terres de décantation produites par l'usine d'Aire-sur-la-Lys

Lors de la réunion du 11 décembre 2008, plusieurs élus du Comité Syndical ont souhaité des informations concernant la procédure en cours d'élimination des terres de décantation produites par l'usine d'Aire-sur-la-Lys.

Cette procédure a été déléguée à la société Veolia Eau, exploitante des installations, qui avait intégré à son offre commerciale en 2003, la prestation d'ensemble qui permettrait de régulariser la situation administrative de l'épandage agricole de ces produits, ainsi que d'assurer le suivi agronomique et donc la traçabilité de cet épandage.

Une étude a été diligentée par Veolia, dont les conclusions ont été transmises à l'autorité administrative.

Une procédure a alors débuté qui a conduit au lancement d'une enquête publique destinée à autoriser le plan d'épandage. L'arrêté préfectoral date du 27 novembre 2008, il n'a pas été notifié au SMAEL dans la mesure où la maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par Veolia.

1. Le plan d'épandage

L'usine de production d'eau potable produit des terres de décantation provenant de la filtration rapide des eaux, de la filtration sur sable, du traitement au Charbon Actif en Poudre (CAP) et du futur débourbeur des eaux brutes.

L'étude du plan d'épandage concerne donc les terres de process chaulées et les microsables issus du futur débourbeur correspondant à une production de **4 180 tonnes** par an de boues chaulées à 30% de siccité.

La surface à réunir pour assurer l'épandage des terres de décantation est de l'ordre de **836 hectares.**

Le plan d'épandage concerne **10 communes** dont 1 située dans le département du Nord et 9 dans le département du Pas-de-Calais. Elles se répartissent dans un rayon de 15 kms autour de l'usine.

Au total, les surfaces réunies pour l'épandage des terres de décantation regroupent le parcellaire de **20 agriculteurs**, mettant à disposition une superficie totale de 1 014,45 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) sur les 1282 hectares qu'ils exploitent.

Sur les 20 exploitations agricoles, 13 sont de type polyculture élevage et 7 sont de type polyculture, avec l'accent sur les céréales à paille.

Les agriculteurs ayant signé un accord préalable à l'épandage sont les suivants :

Commune	Nom agriculteur	SAU (en ha)	Surface réceptrice (en ha)
Aire sur la Lys	CEUGNIET Jean-Pierre	70	65,5
Roquetoire	BERTIN Freddy	72,39	66,77
Aire sur la Lys	CHRISTIANN Guy	44,42	37,91
Aire sur la Lys	DARQUE Régine	25	23,75
Blessy	DUCROCQ EARL	80	72,05
Guarbecque	LANDRE Denis	114,36	105,53
Coyeques	GAEC DE L'ABBAYE	126,25	114,11
Roquetoire	HIDOUX Jean-Claude	52,27	49,09
Thiennes	CATOIR Jean-Pierre	65,3	54,94
Mametz	GOZET Monique	9,02	6,59
Roquetoire	FOUBERT Bernard	14,46	12,87
Enquin les Mines (Serny)	LEROY Michel	69,07	50,61
Mametz	DANNEL Pierre	33	28,29
Estrée Blanche	CLIPET Albert	45	41,41
Enquin les Mines	MARTEL Olivier	74,96	66,96
Estrée Blanche	DEFRANCE Vincent	50	45,25
Guarbecque	QUINBETZ Jean-Marie	140	106
Bomy	LOOTVOET Jean-Pierre	93,5	77,5
Mametz	VANBREMEERSCH Claude	63	57,75
Aire sur la Lys	WILLIART Philippe	40,22	30,80

2. <u>L'étude d'une solution alternative</u>

Afin de sécuriser la filière d'élimination de ces produits, une expérience de mélange de ces terres a été menée avec une plate-forme située à Wambrechies. Cette structure procède au compactage de produits divers qui sont ensuite réutilisés en remblais.

L'expérience s'est avérée probante, grâce notamment à l'aire de stockage des terres de décantation qui a été construite dans le périmètre de l'usine en 2008, et qui permet désormais une souplesse dans le déstockage des produits.

Le coût de ce traitement reste à finaliser, mais il serait sensiblement supérieur à celui de l'épandage (environ 11,50 € la tonne).

Il est rappelé que cette prestation est à la charge de l'exploitant qui devrait donc privilégier l'épandage agricole des terres de décantation mais souhaite préserver une solution alternative en cas de difficulté.

CONCLUSION

L'enquête publique est menée du 5 janvier au 5 février 2009.

Je tiendrai le comité syndical au courant de la suite qui sera réservée à cette procédure. Dans l'immédiat, les services du SMAEL se tiennent à la disposition des élus pour tout complément d'information.

Vu le, 20 JAN. 2009

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX